

Programme Stratégique Transversal du CPAS

Le mercredi 2 octobre 2019, le Conseil de l'Action sociale a adopté le Programme Stratégique Transversal (PST) du CPAS de Tournai pour la législature 2018-2024. Tous les CPAS wallons sont désormais soumis à ce dispositif depuis l'adoption du décret du 19 juillet 2018.

Le PST est la traduction opérationnelle de la déclaration de politique sociale (DPS) adoptée par le CPAS le 4 mars 2019. Le PST est une démarche destinée à aider les CPAS à progresser dans le sens d'une gouvernance moderne en développant une culture de la planification et de l'évaluation. Il constitue un outil de gouvernance au service d'une gestion pluriannuelle, qui permet à l'administration d'atteindre, au travers d'objectifs stratégiques et opérationnels, les projets et actions fixés.

Cette feuille de route est évolutive. Des objectifs peuvent être revus en cours de mandature en raison de diverses contraintes imprévisibles au moment de sa rédaction. L'évaluation est un élément essentiel de ce dispositif.

Le PST comporte 12 objectifs stratégiques et 27 objectifs opérationnels, qui se décomposent en 130 actions concrètes. Il est le résultat d'un large processus participatif. L'accent a également été mis sur les opportunités de synergies entre le CPAS et la Ville de Tournai.

Conformément au décret du 19 juillet 2018, le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de ce PST et le directeur financier est missionné pour son suivi financier.

Programme stratégique transversal du CPAS